**Convocation du Conseil Municipal** du 29 septembre 2020 adressée individuellement à MM. les Conseillers Municipaux avec pour ordre du jour :

- Délibération pour procédure contestation concernant l’arrêté homologation délivré par la Préfecture de la Gironde pour le circuit de motocross

- Délibération facturation repas personnes âgées (pendant confinement)

- Délibération devis panneaux

- Délibération devis alimentation en eau cimetière

- Délibération devis travaux parking

- Délibération virements de crédits

- Travaux entretien du bourg

- Assignation en référé à la requête de l’assurance SOGESSUR (accident démonstration descente de caisses à savon)

- Impayés cantine/garderie

- Demandeurs d’emploi

- Questions diverses

**Séance du 8 octobre 2020 à 18 heures 00**

L’an deux mille vingt, le huit octobre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de SOULIGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel DULON, Maire.

**Présents :** Michel DULON, Bruno LAVILLE, Chantal BOUDON, Benoît DUPOUY, Maryline BERLAND, Nicolas PLAULT, Juliena ABERLEN, Jérôme VIALA, Florence VAZ, Richard TILLHET

**Absent :** Alcino NUNES

**Secrétaire de séance :** Benoît DUPOUY

**DELIBERATION POUR PROCEDURE CONTESTATION CONCERNANT L’ARRETE HOMOLOGATION DELIVRE PAR LA PREFECTURE DE LA GIRONDE POUR LE CIRCUIT DE MOTOCROSS**

Monsieur le Maire fait part de la requête déposée au Tribunal par M. BOURGOIN ET AUTRES, concernant la contestation de l’arrêté numéro 1-2020 en date du 6 février 2020 par lequel a été homologué par la Préfecture de la Gironde pour une durée de 4 ans, le circuit de motocross situé 715 lieu-dit Pargade à Soulignac.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s’ils souhaitent que la commune se défende dans cette affaire, et fasse appel à un avocat.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, ne souhaitent pas que la commune se défende dans ce dossier.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

**DELIBERATION FACTURATION REPAS PERSONNES AGEES (PENDANT CONFINEMENT)**

Monsieur le Maire rappelle que pendant la période de confinement, des repas confectionnés par le cuisinier du SIRPLACES ont été distribués à des personnes âgées de la commune.

La commune a réglé au SIRPLACES le total des repas pris, par les personnes âgées de Soulignac,

La commune de Soulignac, va à présent, facturer le nombre de repas pris par chaque personne pour les mois d’avril, mai, juin et juillet 2020.

Monsieur le Maire propose de refacturer le prix des repas aux personnes âgées à 3 €.

Les membres du conseil municipal acceptent ce montant, et charge M. le Maire d’émettre les factures correspondantes.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

La commune a versé la somme de 1 130,67 € au SIRPLACES pour 267 repas pris, donc elle prend à sa charge la somme de 329,67 €.

**DELIBERATION DEVIS PANNEAUX**

Monsieur le Maire présente le devis de l’entreprise ALEC pour l’achat de panneaux qui s’élève à 303,22 € pour un panneau sens interdit et un panonceau « sauf riverains et services », ainsi qu’un panneau 30 et leurs supports. Ces panneaux seront posés au lieu-dit « Daillot » et à la route de la rivière.

Monsieur le Maire propose de poser 2 panneaux 30 de chaque côté du lieu-dit.

Après discussion, les membres du conseil votent pour l’achat de ces panneaux, dont :

Pour : 2 Contre : 2 Abstentions : 6

**DELIBERATION DEVIS ALIMENTATION EAU CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente le devis de l’entreprise NUNES Antonio, concernant l’alimentation en eau et la pose d’une prise courant dans le cimetière. Le devis s’élève à 757,20 € TTC.

Le conseil municipal accepte ce devis et charge M. le Maire de le signer.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

La prise électrique sera placée dans le coin de l’église.

**DELIBERATION DEVIS TRAVAUX PARKING**

Monsieur le maire rappelle le devis de l’entreprise CHATAIGNE pour l’aménagement du parking qui s’élève à 11 796 € TTC. Le devis avait été établi pour une superficie de 900 m2. Le conseil a décidé lors d’un dernier conseil municipal d’aménagement seulement 450 m2 en parking. Le prix serait alors de 5 015 € TTC. Monsieur le Maire va recontacter l’entreprise CHATAIGNE pour avoir confirmation sur le prix pour 450 m2. Un devis va également être demandé auprès de l’entreprise THIBAL-MAZIAT.

**DELIBERATION VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu’il y a lieu de prendre une délibération de virements de crédits. En effet, une facture correspondant à des travaux de 2019 a été émise en 2020. Il faut donc effectuer le virement de crédits suivants :

Compte 2188-10003 (mobilier-matériel) : - 428 €

Compte 2135-10023 (logement 857 bis le bourg est : + 428 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**TRAVAUX ENTRETIEN DU BOURG**

Chantal BOUDON, 2ème adjointe prend la parole, et précise que Florence VAZ, Nicolas PLAULT, et elle-même ont rencontré l’entreprise BOUEIX afin de faire le point sur les travaux d’entretien à effectuer sur la commune. Un autre rendez-vous a eu lieu ensuite avec M. le Maire.

M. BOUEIX a transmis un devis en détaillant toutes les prestations demandées, dont notamment l’arrosage et l’entretien des massifs et jardinières, tonte de la petite cour en dessous de l’école, réduction de la haie de laurier à côté de chez M. ROBOREL, arrachage de tous les arbustes au niveau de l’ancienne cabine téléphonique et fourniture et mise en place de cailloux, nettoyage du talus côté salle des fêtes ainsi que du côté de M. et Mme GATA, abattage de la sapinette et nettoyage du lierre à côté de l’église, taille de la haie du tennis, tonte des 4 ponts, arrachage de la haie de lauriers vers l’arrêt de bus, et enfin enherbage de la partie gauche de l’église, pour un total de 6 744 € TTC.

Concernant le massif à côté de l’ancienne cabine téléphonique, il est évoqué la possibilité de mettre des lauriers roses.

Chantal BOUDON va revoir M. BOUEIX et affiner les prestations demandées et le prix.

Jérôme VIALA va demander d’autres devis auprès d’autres prestataires.

Monsieur le Maire va voir auprès de M. SAINT-PAUL Thierry, et il va prendre contact avec la mairie d’Escoussans pour évoquer la possibilité de recruter le même agent d’entretien sur les deux communes.

Monsieur le Maire présente le devis de M. MORIN Jean-Pierre, pour la peinture du portail du cimetière et le remplacement de la serrure qui s’élève à 485,98 € (exonéré de TVA).

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents accepte ce devis et charge M. le maire de le signer.

**ASSIGNATION EN REFERE A LA REQUETE DE L’ASSURANCE SOGESSUR (ACCIDENT DEMONSTRATION DESCENTE DE CAISSES A SAVON)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l’assignation en référé reçu du tribunal judiciaire de Bordeaux concernant l’accident qui a eu lieu lors de la démonstration de descente de caisses à savon organisée par la commune de Soulignac, le 28 avril 2019. En effet, 2 personnes ont été blessées par un conducteur d’une caisse à savon. SOGESSUR l’assurance du conducteur engage la responsabilité de la commune, à leur requête, la commune est convoquée le lundi 12 octobre 2020 à 14 heures au Tribunal Judiciaire de Bordeaux. Le dossier a été transmis à Groupama, l’assureur de la commune.

**IMPAYES CANTINE/GARDERIE**

Monsieur le Maire précise que la Présidente du SIRPLACES a transmis la liste des impayés des familles résidant à Soulignac, pour la cantine et la garderie. Le montant des impayés au 3 septembre 2020 s’élève à 1 899,90 €. Des échéanciers ont été mis en place. Et des relances ont été faites par le SIRPLACES.

Jérôme VIALA précise que la classe d’Escoussans va être restituée à la mairie d’Escoussans, en effet, elle avait été mise à disposition du SIRPLACES, mais depuis la fermeture de celle-ci, les membres du SIRPLACES n’ont pas souhaité la conserver.

**DEMANDEURS D’EMPLOI**

Monsieur le maire précise qu’il peut avoir accès à la liste des demandeurs d’emploi, qui doit rester confidentielle. Il a remarqué que des personnes étaient inscrites et indemnisées, alors qu’elles travaillent.

Il demande au conseil municipal, s’il ne faudrait pas prévenir Pôle Emploi, de ces situations.

Le conseil municipal n’est pas favorable pour cette démarche.

**QUESTIONS DIVERSES**

-Noël des enfants : Chantal BOUDON, Florence VAZ, Juliéna ABERLEN et Maryline BERLAND vont s’occuper d’aller chercher les cadeaux pour les enfants. L’après-midi organisée habituellement ne se fera pas cette année à cause du COVID 19. Les cadeaux seront distribués à domicile. Un courrier sera fait aux enfants concernés, pour les avertir du changement pour cette année.

- Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à 11 h. Sur les invitations ne sera pas mentionné le vin d’honneur, il n’aura lieu que si les règles sanitaires concernant le COVID 19 peuvent être respectées.

- Site internet : le site va bientôt être terminé, et accessible au public. La secrétaire de mairie demande si les conseillers municipaux souhaitent mettre leur photo sous chaque nom. La majorité opte plutôt pour une photo de groupe. Les entreprises de Soulignac vont être contactées pour savoir si elles veulent apparaître sur le site.

- Appel à la solidarité aux communes et intercommunalités de France : monsieur le maire fait part de l’appel reçu de l’ADM06, concernant un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas participer à cet appel.

- Club House : M. le maire demande à la commission bâtiments d’avancer sur le projet des travaux du club house

- Scène salle des fêtes : les devis vont être validés.

- M. Benoît DUPOUY demande s’il serait envisageable de mettre un céder le passage ou un stop sur la route du stade au croissement de la Départementale. Renseignements seront pris auprès du Centre Routier.

- Bac à verre : il est nécessaire de nettoyer autour du bac à verre. M. le Maire doit voir avec M. THIBAL-MAZIAT.

- Futur terrain station d’épuration : M. le Maire a eu la SAFER, le notaire de M. PARGADE doit se mettre en rapport avec Maître ROULIERE de Targon.

- Terrain de football : Jérôme VIALA fait part au conseil municipal qu’il a reçu un appel des membres du club de football qui étaient mécontents de l’arrêté pris pour la fermeture du terrain pendant une semaine, et qu’il n’y ait pas de communication entre la mairie et le club de foot.

M. VIALA demande s’il y aurait 2 ou 3 conseillers de libre pour aider à mette l’engrais sur le terrain, samedi. Il recontacte les personnes concernées vendredi soir.

- M. le Maire fait part au conseil municipal de la lettre de demande de compteur d’eau à usage agricole faite par Mme GARINEAU Michèle auprès du Syndicat des Eaux de Targon. Un courrier a été fait à Mme GARINEAU expliquant que le terrain concerné à « Sandrot » est situé en zone non constructible de la carte communale. Le début de construction sur la parcelle ne permet pas d’obtenir un compteur d’eau (usage d’habitation) et un compteur à usage agricole ne peut être obtenu que si le propriétaire est agriculteur ou viticulteur, ce qui n’est pas le cas pour Mme GARINEAU.

La séance est levée à 21 h 15.